

MAIRIE DE MONTAGNY



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} DECEMBRE 2016

La séance est ouverte à 19 heures 00.

Etaient présents : Mmes CARTIER - FRAISSE-SIBILLE - JEANJEAN-MARECHAL – LARME-CATHERINEAU - LASSALLE - MARTINAUD – PAILLASSEUR - PONE-VANHAUWAERT - TEDESCHI - TURPIN

Mrs BAUDUIN - BESSON -- DUMONT-BURDIN - FOUILLAND - GERGAUD - MEUNIER – MOREAU - PROST - RIGNANESE – SAYLLAC – TOURNIER.

Ont donné pouvoirs : de Stéphane GAUMOND à Pierre FOUILLAND.

Etaient absents : Sophie GAY.

Démission d'un conseiller municipal : installation d'un nouveau conseiller municipal :

Monsieur Michel MOREAU remplace Monsieur Florent LECAMUS.

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 27 octobre 2016 :

Adopté à l'unanimité.

Délibération 2016-063 personnel communal – augmentation temps de travail poste d'adjoint technique territorial 2^o classe – il y a lieu d'augmenter le temps de travail de l'agent actuellement employé au restaurant scolaire de l'école des Landes de 24 h 40 mn à 25 h 25 mn hebdomadaires – temps annualisé.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2016-064 salle des fêtes de la Chapelle – modification des tarifs et approbation de la convention de location : suite aux travaux effectués dans cette salle, il y a lieu de réviser les tarifs de location. Après lecture de la convention il s'avère que le montant de la location pour les Montagnerots le weekend est de 380 €, pour les extérieurs de 500 €, pour les associations gratuité une année sur deux, pour le personnel communal de 250 € pour un weekend au cours du mandat pour un évènement lié à son propre foyer ; montant de la caution 1 350 €.

Adoptée par 18 voix pour et 4 abstentions.

Délibération 2016-065 salle culturelle Françoise Dureau – approbation de la convention de location : location pour un weekend end pour les habitants de la commune 250 €, pour les extérieurs 350 €, pour une journée pour les habitants de la commune 200 €, pour les extérieurs 300 €, pour le personnel communal 100 € pour un weekend end et pour une seule journée 50 € pour un évènement lié à son propre foyer. Les associations pourront se prévaloir d'une gratuité une année sur deux sous réserve d'une participation active sur la commune.

Adoptée par 18 voix pour et 4 abstentions.

Délibération 2016-066 élection des membres du conseil municipal appelés à siéger au sein du CCAS suite à la démission d'un conseiller municipal : à la suite de la démission de Mr LECAMUS, il convient de le remplacer au sein du conseil d'administration du CCAS.

Une seule liste composée des conseillers municipaux suivants à la présente élection s'est portée candidate : Mesdames Jacqueline PONE-VANHANWAERT – Sandrine FRAISSE-SIBILLE – Marie-Christine LASSALLE et Marie-Hélène MARTINAUD.

La liste candidate a recueilli l'unanimité des suffrages exprimés.

Informations diverses :

- Point sur la crèche municipale « la Petite Comp'agny » : le Maire interpelle Mme Turpin et M. Meunier sur un article paru sur le site internet « Montagny un nouveau départ », sur le fait qu'un témoignage leur avait été donné stipulant que la mairie avait refusé l'achat d'un chauffe biberon à la crèche. Il cite la phrase en question : « Nous avons eu un témoignage disant qu'à la crèche une demande de chauffe-biberon aurait été refusée « car il n'y a pas le budget ». Nous avons eu du mal à y croire, c'est trop choquant pour être vrai ! ».

Mme Turpin précise qu'il s'agit d'une information donnée par une employée de la crèche, mais refuse d'en donner les coordonnées. Elle précise qu'elle va contacter cette personne afin qu'elle puisse nous donner les informations sur les faits précisément. Le Maire demande à ce que ce genre de « rumeur » soit vérifié, avant inscription sur un site internet, de manière à ne pas diffuser de fausses informations !

Questions diverses posées par les élus de l'opposition :

- Qu'en est-il de la requête pour le point poste ? La direction de la poste seule responsable étudie la meilleure solution et va refaire un appel à candidature sur l'ensemble des commerces de la place de Sourzy.

- Des commerçants nous ont fait part d'une réunion où ils ont exprimé le besoin d'éclairage sous le mail commercial : le syndicat du SYDER qui gère pour la commune l'éclairage a déjà été contacté. M. Fouilland précise qu'un technicien est venu sur place constater. Nous les relançons pour trouver la solution, sachant que le mail est privé et appartient à la copropriété.

Pour les bancs M. le Maire précise que les supports bétons mis tout autour de la place sont aux normes des bancs. Nous avons en commande des bancs avec dossiers qui seront installés.

- des lampes « ballon fluo » sont en cours de remplacement pour mise aux normes. Cela concerne-t-il toutes les voies de la commune qu'elles soient publiques ou privées ? Oui.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 30.

Le Maire,

signé

Jean-Louis GERGAUD